

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	21/11/2018

PESTE PORCINE AFRICAINE : PREMIER CAS DANS LA FAUNE SAUVAGE EN CHINE

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Sylvain Falala (Inra), Pascal Hendrikx (Anses), Yves Lambert (DGAL), Alizé Mercier (Cirad)

Pour la DGAL (par ordre alphabétique) : Guillaume Gerbier, Edouard Reveillaud

Auteur correspondant : julien.cauchard@anses.fr

Source :

- [Alerte Promed du 16/11/2018](#)
- [Rapport hebdomadaire FAO du 16/11/18](#)
- [Vergne et al. Vet Record 2017](#)
- [Rapport FAO African Swine Fever Threatens People's Republic of China A rapid risk assessment of ASF introduction – mars 2018](#)

Le 16 novembre, les autorités chinoises ont déclaré le premier cas de peste porcine africaine (PPA) sur leur territoire au sein de la faune sauvage. Il s'agit d'un sanglier détecté positif dans la ville de Baishan (province de Jilin), à 30 kilomètres de la frontière Nord-Coréenne.

Depuis le premier foyer du 3 août 2018, les autorités chinoises ont déclaré la présence de la peste porcine africaine (PPA) dans dix-huit provinces de la moitié Est du pays correspondant aux zones d'élevage de porcs ([Pages 6 et 7 du rapport FAO](#)), impliquant 74 « villages » (source ambassade de France en Chine le 19/11/2018) avec dans certains cas plusieurs élevages atteints par village, et jusqu'à ce cas dans la faune sauvage, tous les foyers impliquaient des élevages de porcs ou des porcs détectés infectés à l'abattoir.

La population de sangliers occupe une large proportion du territoire chinois (Vergnes et al. 2017) à l'exception du plateau tibétain, des régions de l'Ouest et frontalières de la Mongolie. La densité peut être très élevée et atteindre 2,2 à 5,2 animaux par kilomètre carré respectivement dans certaines forêts du Nord-Est du pays ou les réserves naturelles de la province du Guangdong.

Etant donné l'immense difficulté à contrôler la maladie dans la faune sauvage, et l'importance de l'élevage familial de porcs en Chine, cette découverte obère de manière extrêmement importante, voire définitive, la possibilité d'un contrôle de la maladie dans ce pays. Et augmente significativement le risque de diffusion aux autres pays du Sud-Est asiatique.



Figure. Foyers et cas de PPA en Chine au 18/11/2018 (Source – FAO Empres-i/Promed)